



Association de **G**estion du **F**inancement de la formation des **C**hefs  
d'**E**ntreprises  
2025

Votre contact pour les départements de l'YONNE et de la NIEVRE :

Marie-Anne FINTONI



Point Accueil AGEFICE

[ma.fintoni@yonne.cci.fr](mailto:ma.fintoni@yonne.cci.fr)

Tél : **03 86 49 40 18**

CCI Yonne : 60 Boulevard VAUBAN – CS 20286 89005 Auxerre cedex

Lien page des Sites : [www.cci89.fr/developper-son-entreprise/agefice/](http://www.cci89.fr/developper-son-entreprise/agefice/) ou  
[www.agefice.fr](http://www.agefice.fr)

Ce dispositif s'adresse UNIQUEMENT aux Chefs d'Entreprise – **Dirigeants non salarié - inscrits à l'URSSAF ou à la Sécurité Sociale des Indépendants** et appartenant aux **secteurs du COMMERCE, de l'INDUSTRIE ou des SERVICES**

(Gérant majoritaire de SARL, Associé unique d'une EURL, Associé d'une SNC, Entrepreneur Individuel, Autoentrepreneur, Microentrepreneur, conjoints collaborateurs associés)

L'organisme de Formation choisi doit OBLIGATOIREMENT : être **certifié QUALIOP** et avoir un numéro de déclaration d'activité

Les **attestations à 0€**, quel qu'en soit le motif, n'ouvrent plus droit à un financement de la part de l'AGEFICE.

**Pas de prise en charge pour une formation de + de 25 stagiaires**

## A - CRITERES DE FINANCEMENT au 1<sup>er</sup> janvier 2025

La durée minimale d'une action de formation est de **3 heures**.

Pour toute demande de financement reçue au siège de l'AGEFICE à partir du 1er janvier 2025, les plafonds financiers applicables se distinguent selon le montant de la Contribution à la Formation Professionnelle (CFP) versée par le cotisant :

- **3000€** pour un cotisant (y compris conjoint collaborateur) versant une CFP supérieure ou égale à 7€,
- **500€** pour un cotisant (y compris conjoint collaborateur) versant une CFP strictement inférieure à 7€.
- **3000€** pour les dirigeants dont l'installation est conditionnée au suivi de formations spécifiques et pour le seul financement desdites formations (nouveaux buralistes, permis d'exploitation HCR, diffuseurs de presse, auto-écoles).

Le plafond horaire des formations réalisées **en présentiel, en individuel et en face à face** est reconduit à **50€ de l'heure**,

Le plafond horaire des formations réalisées **en présentiel collectif ou individuel** est de **42€ de l'heure**.

Le plafond horaire des formations réalisées **en distanciel, de manière synchrone** (classe virtuelle, face à face en visioconférence) est reconduit à **35€ de l'heure**,

Le plafond horaire des formations réalisées **en distanciel, de manière asynchrone** (bénéficiant d'une assistance technique et pédagogique appropriée et avérée) est de **20€ de l'heure**

### **INDEMNISATION FORFAITAIRE DES FRAIS ANNEXES : 4€/h de formation**

\*vous pouvez bénéficier de l'Indemnisation forfaitaire des frais annexes de 4€/heure de formation si votre **formation se déroule en présentiel** et suivie en dehors de l'entreprise

### **INDEMNISATION FORFAITAIRE DE LA PERTE DE RESSOURCES : 8€/h de formation** selon le montant de cotisation de la CFP (Cotisation à la Formation Professionnelle)

\*Elle s'applique à l'ensemble des **formations suivies EN PRESENTIEL INDIVIDUEL, COLLECTIF, en distanciel SYNCHRONE** (Visio de groupe)

## - LISTE DES PIÈCES À FOURNIR - demande de prise en charge

1. **Les formulaires de demande de financement** AGEFICE doivent impérativement être transmis 15 jours avant la date de début de la formation (1 par formation) et mentionner les noms, prénoms, raison sociale, n° de Sécurité Sociale et coordonnées complètes (y compris n° de téléphone et adresse email) du stagiaire
- *\*Si le lieu de votre formation n'est ni à l'organisme de formation, ni dans votre entreprise, merci d'indiquer le lieu, la raison sociale et l'adresse complète*

*\*en cas de mandat (lorsque la demande de financement est déposée non par le stagiaire mais, par exemple, par l'organisme de formation), il est indispensable que le 3<sup>ème</sup> feuillet de la demande de financement(case3) soit correctement complété, daté et qu'il soit signé des deux parties*

2. **L'Attestation CFP 2025** pour l'activité 2024(Cotisation à la Formation Professionnelle) à télécharger sur le site du SSI/URSSAF [www.secu-independants.fr](http://www.secu-independants.fr)

### 3. **Le Carte identité ou Passeport :**

- ✓ La carte nationale d'identité en cours de validité
- ✓ Le passeport en cours de validité
- ✓ Le permis de conduire de moins de 15 ans

### 1. **Le programme détaillé de la formation**

2. **DEVIS ou convention de formation** : signée, datée et tamponnée

**\*Signature électronique ou numérisée** acceptées sur les documents avec certificat de signature uniquement et fournir obligatoirement le certificat d'authentification de la signature électronique ou dans le cas contraire, la signature manuscrite et originale du stagiaire.

\* **Pas de copié/collé de la signature**

**\*Pour les entreprises nouvellement immatriculées – Uniquement** pour les dirigeants dont l'installation est conditionnée au suivi de formations spécifiques et pour le seul financement desdites formations (nouveaux buralistes, permis d'exploitation CHR (CAFE, HOTELS, RESTAURANTS), diffuseurs de presse, auto-écoles).

- **L'attestation d'affiliation au URSSAF**
- **Un extrait Kbis**
- **Une pièce d'identité portant la signature du demandeur**
- Par ailleurs, si l'attestation d'affiliation ne mentionne pas l'AGEFICE comme FAF (Fonds d'Assurance Formation) compétent ou la qualité de commerçant, (Commerce, Industrie ou Service) il est nécessaire de transmettre une **copie d'écran du compte URSSAF** du stagiaire mentionnant la qualité de commerçant

## Possibilité de demander une partie de prise en charge par le CPF Mon compte formation.

⇒ <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>

### Pièces à fournir pour la demande :

Convention de stage de l'Organisme de formation

Inscription au CPF

### Pièces à fournir pour le remboursement :

Attestation d'assiduité et de paiement du CPF disponible sur le site « mon compte formation »

Extrait de relevé bancaire avec le paiement du CPF

## LISTE DES PIÈCES A FOURNIR - demande de remboursement

### 1. Attestation d'assiduité et de règlement (Modèle ci-dessous à utiliser)

A utiliser systématiquement pour chaque demande de remboursement avec **Nom du formateur + Nombre total de stagiaire inscrits** à la session de formation et **Coût total** et **modalités de règlement** (cette attestation complétée ainsi vous dispensera de fournir une facture

*Signature électronique ou numérisée acceptées avec certificat de signature uniquement*

### 2. Facture acquittée si l'attestation d'assiduité n'est pas complétée

### 3. Feuille d'émergement ou relevé de connexion

- **Pour les formations en présentiel** : feuille(s) d'émergement
- **Pour les formations à distance** : relevé(s) logiciel des temps de connexion en temps réel avec horaire, durée et **adresse IP**
- **Pour les formations en partie à distance** : feuille(s) d'émergement ET relevé(s) logiciel des temps de connexion en temps réel avec horaire, durée et **adresse IP**

\*L'AGEFICE est susceptible de vous demander un **calendrier de réalisation** avec dates et horaires + nom du formateur

# ATTESTATION D'ASSIDUITÉ DE FORMATION ET DE RÈGLEMENT

Je soussigné[e] ..... agissant en qualité de  
de ..... enregistré sous le numéro de déclaration d'activité  
..... auprès de la DREETS/DRIEETS/DEETS de ....., atteste  
que :

- Madame ou Monsieur :
- Entreprise :

a bien suivi l'action de formation telle que détaillée ci-dessous

## Formation concernée

Intitulé de formation	
Date de démarrage	
Date de fin	
Nom et qualité du formateur	

Durée en heure(s)	Prévue	Réalisée
Durée en présentiel individuel <sup>1</sup>		
Durée en présentiel collectif <sup>2</sup>		
Durée en distanciel synchrone <sup>3</sup>		
Durée en distanciel asynchrone <sup>4</sup>		

L'organisme de formation assure avoir réalisé la formation conformément aux modalités détaillées dans la demande préalable de financement d'action de formation et/ou dans la convention de formation signée avec le stagiaire et dans le respect des critères de financement de l'AGEFICE. Il assure avoir fourni la double assistance technique et pédagogique prévue par les textes et s'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives permettant de démontrer la réalité et le suivi de l'action, de l'accompagnement et de l'assistance du stagiaire.

### Si la facture acquittée n'est pas transmise :

**J'atteste également que le bénéficiaire de cette action a bien réglé la totalité du coût pédagogique H.T. (ou de sa participation au coût pédagogique H.T.) pour un montant de : ... €uros - payés par ...  
en date(s) du :**

L'AGEFICE se réserve le droit de suspendre les paiements en cas de non-conformité, de procéder à tout signalement auprès des autorités compétentes et d'initier toutes procédures, y compris juridictionnelles, en cas de fausses déclarations ou justificatifs mensongers.

Fait à :

Le:

## L'organisme de formation

*Signature et cachet*

## Le stagiaire

*Signature et cachet*

1. Formateur et stagiaires nécessairement réunis physiquement en un même lieu
2. Plus d'un stagiaire même s'ils appartiennent à la même entreprise
3. Formateur et stagiaires nécessairement réunis en temps réel sur des plages horaires préalablement définies - classe virtuelle, face à face en visioconférence
4. Bénéficiant d'un suivi logiciel des temps de connexion en temps réel avec horaire, durée et adresse IP ainsi que d'une assistance technique et pédagogique appropriée et avérée